



Comment accéder aux PAS 2013 ?

PAS Enfance : garde de jeunes enfants, CLSH-accueil de loisirs, séjours éducatifs.

PAS Handicap : moins de 20 ans, études 20/27 ans, séjours spécialisés.

À partir du 1^{er} juillet 2013, la gestion des dossiers de Prestations d'Action Sociale (PAS) Enfance et Handicap de tous les Ouvrants-Droit est assurée par les CE.

Retrouvez ci-dessous comment accéder à ces prestations, quels sont vos droits et qui contacter.

1. Qui accède à quoi ?

Salariés de l'UES / Veufs de Salariés / Orphelins / Salariés des CE-CCUES :



Aide à la garde de jeunes enfants
CLSH-accueil de loisirs
Participation aux frais de séjours éducatifs



Allocation pour enfant handicapé de moins de 20 ans
Allocation pour étudiant handicapé de 20 à 27 ans
Participation aux frais de séjours spécialisés

Retraités de l'UES / Veufs de Retraités :



Participation aux frais de séjours éducatifs



Allocation pour enfant handicapé de moins de 20 ans
Allocation pour étudiant handicapé de 20 à 27 ans
Participation aux frais de séjours spécialisés

2. Reprise des dossiers PAS 2013 par les CE

Depuis le début de l'année 2013, vous avez peut-être déjà envoyé des dossiers PAS à France Télécom (gestion par les CSRH). Ces dossiers ont été traités ou sont en cours de traitement à leur niveau.

À partir du 1^{er} juillet 2013, vos dossiers seront à envoyer au CCUES. Il vous faudra alors **ré-envoyer les pièces justificatives demandées pour l'ouverture d'un premier dossier** (même si ces pièces ont déjà été envoyées à France Télécom en début d'année).

3. Des questions ?

Les modalités 2013 des prestations PAS sont regroupées dans un **mode d'emploi** pour chaque prestation, accessible sur le Guichet Unique www.ce-ft-orange.fr.

Pensez également à consulter le document **Conditions générales** qui regroupe les questions de responsabilité, assurance, réclamation et contact.

Pour toute question, si vous êtes Salarié ou Veuf de Salarié, contactez votre CE.


Si vous êtes Retraité ou Veuf de Retraité contactez le CCUES.

4. Comment accéder aux PAS ?

Suivez la procédure en page 2 : connectez vous sur le Guichet Unique www.ce-ft-orange.fr et accédez au site Internet de votre CE. Choisissez ensuite la passerelle **PAS Enfance** ou **PAS Handicap** selon la prestation que vous recherchez. Puis, suivez les étapes ci-dessous.

Mon compte Mes réservations Ma sélection | Contact Accueil CE Déconnexion

Votre CE FT ORANGE

MA SÉLECTION  0 article

Handicap

- PAS ALLOCATION POUR ENFANT HANDICAPÉ DE MOINS DE 20 ANS
- PAS ALLOCATION POUR ÉTUDIANT HANDICAPÉ DE 20 À 27 ANS
- PAS PARTICIPATION AUX FRAIS DE SÉJOURS SPÉCIALISÉS

[1]

1. Vous arrivez par exemple sur la page **PAS Handicap**. Choisissez parmi les 3 prestations, celle qui vous intéresse.

Votre CE FT ORANGE

Handicap

Demande : PAS Allocation pour enfant handicapé de moins de 20 ans

Description :



PAS Allocation pour enfant handicapé de moins de 20 ans



Cette Prestation d'Action Sociale (PAS) s'adresse aux parents d'enfants handicapés ou infirmes âgés de moins de 20 ans. À partir du 1er juillet 2013, cette prestation pour tous les bénéficiaires (Salariés, Retraités, Veufs, Orphelins) est gérée par les CE.

1. Les bénéficiaires

- Les Salariés et Salariés éloignés de l'UES
- Les Retraités de l'UES
- Les Veufs de Salariés et de Retraités
- Les Orphelins*
- Les Salariés des CE / CCUES

*Dans le cas des Orphelins, cette prestation concerne l'Orphelin lui-même (pas ses enfants)

2. Le mode d'emploi
Prenez connaissance des modalités 2013 en consultant le [mode d'emploi](#).

3. Le formulaire en ligne [ci-dessous]

Avantages :

Modalités :

Fichiers(s) joint(s) :

- [ASC_2013_PAS_handicap_20ans_notice_130611.pdf](#)
- [conditions_generales_PAS_2013_130618.pdf](#)

Prestataire :
CCUES France Télécom SA - Orange - ASC / Accueil ouvrants-droit - TSA 10003 - 41965 BLOIS CEDEX 09 FRANCE

Participants

Arthur TEST

Date de début (jj/mm/aaaa) *

Date de fin (jj/mm/aaaa) *

Nombre de jours

Montant de la prestation *

Option de versement *

RIB

taux incapacité enfant = ou > 50% *

Pièces justificatives à fournir :
Notification AEEH (ex-AES) délivrée par CDAPH

Coordonnées du destinataire des documents :
CCUES France Télécom SA - Orange - ASC / Accueil ouvrants-droit - TSA 10003 - 41965 Blois Cedex 09

Calculer la participation

mentions légales

2. Vous arrivez sur la page de la prestation choisie, ici la **PAS Handicap moins de 20 ans**.

Les **informations principales** sur la prestation.

Les **bénéficiaires** de la prestation.

Le **mode d'emploi** de la prestation : vous y trouverez tous les renseignements nécessaires pour constituer votre dossier de demande.

Consultez également les **conditions générales** qui regroupent la *responsabilité, les assurances, les réclamations et les contacts*.

Le **formulaire en ligne** à remplir après avoir pris connaissance du mode d'emploi.

Attention : les prestations PAS nécessitent de **renseigner votre RIB dans votre espace mon Compte** : tous les paiements sont effectués par virement sur ce compte.